

## "S'en prendre au Christ et à la Croix, c'est s'en prendre au fondement même de cette laïcité équilibrée"

Article rédigé par *Diocèse de Vannes*, le 02 novembre 2017

source[Diocèse de Vannes]

"L'arrêt du Conseil d'État ordonnant le retrait de la croix qui surplombe la statue de saint Jean Paul II suscite **un émoi bien compréhensible**, au-delà de la population locale.

Le diocèse de Vannes n'est pas engagé dans le différend qui oppose la fédération morbihannaise de la Libre Pensée à la commune de Ploërmel. La statue de Jean Paul II n'appartient pas à l'Église ; elle a été érigée sur un lieu public, par la municipalité, à la suite d'un don fait par le sculpteur à celle-ci. **Le diocèse n'est donc pas directement concerné par la décision du Conseil d'État et il ne lui appartient pas de la contester en justice.**

Toutefois, **l'Église ne peut que déplorer ce qui risque d'accroître la tendance à rendre toujours moins visibles les signes chrétiens dans une société qui souffre déjà d'un manque de repères.** Parmi ces repères, ceux qui nous viennent de l'Histoire sont particulièrement importants parce qu'ils ont contribué à façonner notre unité dans le respect d'une diversité légitime et féconde.

**Si la laïcité a su trouver en France pendant des siècles une forme équilibrée, c'est parce que les penseurs et dirigeants de notre pays ont été éclairés par Celui qui a dit : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui lui appartient. »**

**S'en prendre au Christ et à la Croix, c'est s'en prendre au fondement même de cette laïcité équilibrée qui permet à chacun de donner le meilleur de lui-même pour la construction d'une société apaisée.**

Le diocèse apportera son aide pour trouver toute solution respectueuse de cette sagesse."